

DECRET N° 97-580 DU 19 NOVEMBRE 1997

Portant reversement d'un (01) Officier dans le
Corps des fonctionnaires de l'Intendance Militaire

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-016 du 18 juin 1990, portant création des Forces Armées Béninoises ;
- VU la Loi N° 81-014 du 10 octobre 1981, portant Statut Général des Forces Armées Béninoises et la Loi 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée ;
- VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constituonnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 97-143 du 25 mars 1997, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense nationale ;
- VU le Décret N° 71-30/CP/DN du 20 février 1971 portant création du corps de l'Intendance Militaire ;
- VU le Décret N° 71-258 du 20 décembre 1971 portant articulation de la hiérarchie des personnels militaires en différents corps ;
- SUR proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 octobre 1997.

.../...

DECRETE :

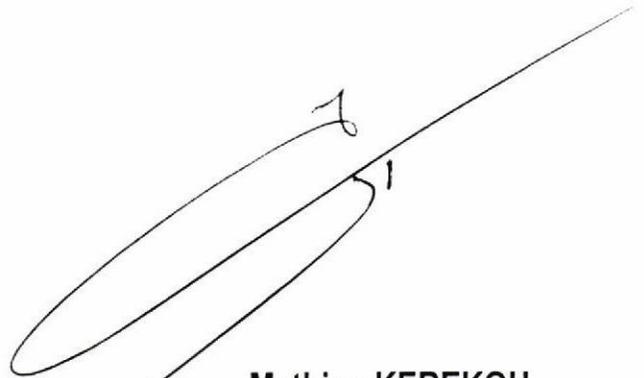
Article 1er : Le Commandant QUENUM Aminatou épouse ASSANI est reversé dans le Corps des fonctionnaires de l'Intendance Militaire pour compter du 13 juin 1997.

Article 2 : L'intéressé est nommé Intendant Militaire de 3ème Classe pour compter du 13 juin 1997.

Article 3 : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 19 NOVEMBRE 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,



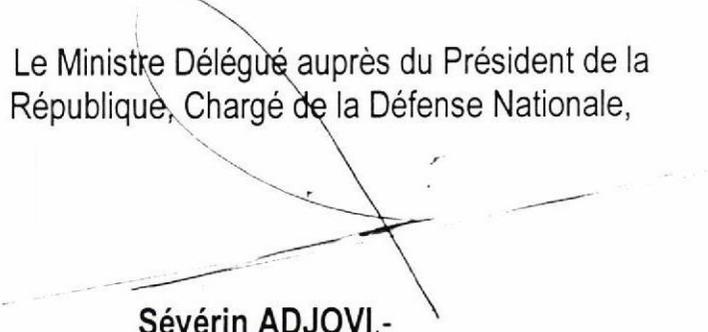
Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Le Ministre Délégué auprès du Président de la
République, Chargé de la Défense Nationale,



Séverin ADJOVI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 PM 4 MDN 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DLC 2 DGBM 4 CF 1 DGTCP 2 CIRC.ADM. 12 - GCONB- UNB-
FASJEP - ENA- 3 - BN - DAN -2 - IGF 1 - IGAA 1 JORB 1.